

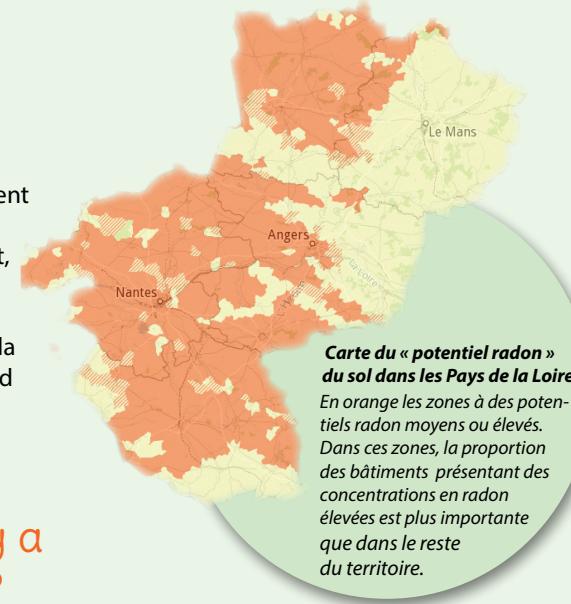
Respirez-vous du radon dans votre logement ?



* Baromètre Santé-environnement - ORS (Observatoire Régional de Santé) Pays de la Loire 2015.

Quel risque à être exposé au radon ?

Le radon est un gaz naturel radioactif, incolore et inodore, naturellement présent dans certaines roches du sol. Malgré sa présence naturelle dans l'environnement, sa forte concentration potentielle dans les bâtiments augmente le risque de développer un cancer du poumon, c'est la 2e cause après le tabac. Ce risque dépend également de la sensibilité de chaque personne à la maladie.



Comment savoir s'il y a du radon chez vous ?

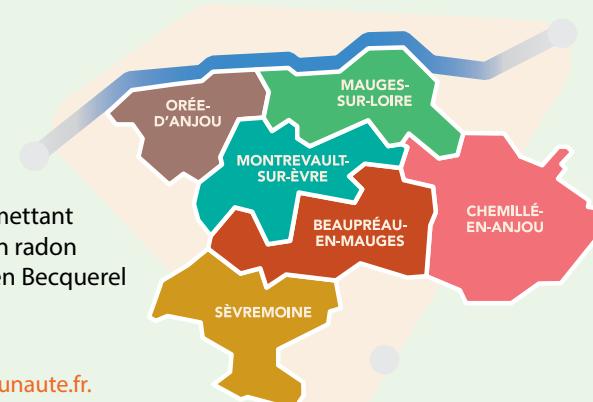
En raison du contexte géologique local, le territoire des Mauges est concerné par les remontées de radon dans les maisons depuis les roches du sous-sol. Mais la probabilité de présence à l'échelle d'une commune ne prévoit en rien des concentrations de radon présentes dans votre habitation.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé 2.0 (CLS 2.0) et du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) de Mauges Communauté, la collectivité propose, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), le CPIE Loire Anjou et Alisée, des campagnes de mesure du potentiel radon des logements.

Vous souhaitez mesurer le potentiel radon de votre logement ?

Mauges Communauté vous met à disposition un kit de détection, comprenant un dosimètre, appareil permettant de mesurer la concentration moyenne en radon dans votre logement. Elle est exprimée en Becquerel (Bq) par m⁻³.

Retrouvez les résultats sur maugescommunaute.fr.



Dans le cadre de cette campagne, le dosimètre, l'analyse des mesures et l'éventuel accompagnement sont pris en charge financièrement.

Les étapes clés de la campagne

>> Retrait du kit de détection comprenant un dosimètre : jusqu'au 31 janvier

- > Rendez-vous dans un Point Info Radon près de chez vous.
- > Remplissez ensuite le bref formulaire à l'accueil lorsque vous récupérez votre kit.
- (Scannez le QR Code)



Inscrivez-vous ici

>> Pose du dosimètre à domicile : avant le 31 janvier

- > Installez l'appareil au plus vite (avant le 31 janvier), ne le déplacez pas, ne le nettoyez pas durant la mesure ;
- > Installez, pendant 2 mois minimum, l'appareil de mesure dans une pièce de vie du rez-de-chaussée où vous passez le plus de temps ;
- > Ne posez pas directement face à la lumière du soleil, près d'une forte source de chaleur ou d'une forte source d'humidité ou trop proches d'appareils électroniques ;
- > Posez l'appareil entre 1m et 2m du sol (par exemple sur le buffet du salon ou un meuble de chambre).
- > Conservez l'intégralité du kit jusqu'à la fin du programme.

A savoir : Ne changez pas vos habitudes d'aération pendant les mesures, vivez comme à votre habitude dans votre logement.

>> Renvoi du dosimètre au laboratoire : avant le 31 mars

- > Après 2 mois de pose, vous pouvez retirer votre appareil pour le renvoyer au laboratoire et transmettre les données.

Connectez-vous sur le site <https://radonova.fr/> grâce aux identifiants fournis dans le kit et suivre les étapes ci-dessous :

- a. Cliquez sur « Mon Compte », en haut à droite de l'écran ;
- b. Des informations vous sont alors demandées. Vous devez remplir vos coordonnées ainsi que la partie « informations sur le point de mesure » : la date du début de mesure, la date de fin de mesure, l'étage et le lieu de la mesure (pièce) ;

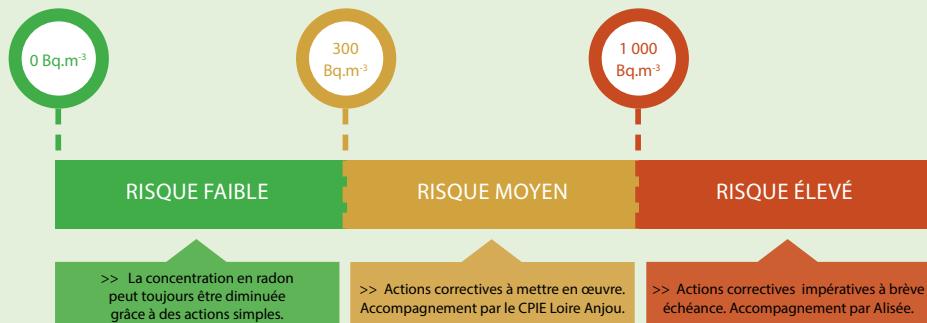
Type de bâtiment *	Lieu de travail	Informations sur les points de mesure	Numéro de détecteur *	Début *	Fin *	Etage	Lieu de la mesure
			#1 102 520 673	23-12-2024 X	X	Rez	Bureau

> Sans ces informations, le laboratoire ne pourra pas réaliser l'analyse de votre dosimètre.

- c. Cliquez sur « sauvegarder », la bulle bleue en haut à gauche de l'écran ;
- d. Postez le dosimètre grâce à l'enveloppe préaffranchie fournie.

>> Résultats et accompagnements : à partir du mois de mai

- > Un courrier vous sera adressé par le CPIE Loire Anjou pour vous transmettre vos résultats et vous proposer, si besoin, un accompagnement personnalisé.
- > Ces résultats sont confidentiels.



Les seuils indiqués ci-dessus s'appuient sur les recommandations de la réglementation française.

Atténuer la concentration en radon chez vous : des actions simples sont possibles



Dans tous les cas, il est conseillé d'**aérer deux fois 5 minutes par jour**, été comme hiver, pour renouveler l'air intérieur.



Vous pouvez **empêcher le radon d'entrer** en effectuant des travaux d'étanchéité

Exemples : colmater les éventuelles fissures des murs ou améliorer les joints des passages des canalisations avec du mastic.



Vous pouvez **faire sortir le radon de votre maison** en agissant sur la ventilation

Exemples : nettoyer les entrées et sorties d'air, s'assurer que la ventilation mécanique fonctionne.

CONTACT

CPIE Loire Anjou

02 41 71 77 30

contact@cpieloireanjou.fr

3bis rue du Chanoine Libault,
49600 Beaupréau-en-Mauges